

# FICHE DE POSTE N°12 MCFA- VT (100%)

13

Intitulé du poste : **Maître de Conférence Associé des ENSA**

**Groupe de disciplines : VT (Villes et Territoires)**

**Disciplines : VT (Villes et Territoires)**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de Conférence Associé des ENSA (MCFA)**

Temps: **Plein temps (320h) - 1 an**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A**

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

**École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette**

**Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

## Missions et activités principales

**L'ENSAPLV recrute une enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine :**

Conception du projet urbain, territorial et paysager

**Présentation sommaire de l'organisation pédagogique de l'enseignement du projet en cycles Licence, Master et DSA**

**Dans le cycle licence**, l'enseignement de la discipline s'inscrit dans une pédagogie progressive, organisée et coordonnée de manière collégiale au sein de 6 semestres, thématiques comme suit :

- S1 : ouverture à la ville et l'architecture (Fondamentaux)
- S2 : Initiation au projet, (outils, contexte)
- S3 : Espaces de l'habiter, (usages, structures, matérialités)
- S4 : Édifice public, (programme, structure et lumière)
- S5 : Habitation collective en milieu urbain, (interaction ville-architecture-environnement)
- S6 : Initiation au projet urbain, (mixités/densités)

**Dans le cycle master**, l'enseignement de la discipline prend place au sein de cinq domaines d'études, lieux privilégiés de rencontres et de travail des enseignements de projet comme de séminaire, permettant la thématisation des enseignements et visant à construire du dialogue, du débat, des échanges.

Liste des Domaines d'études

- Arts et scénographies (AS)
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA)
- Habiter les mondes urbains (HMU)
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM)
- Milieux – Territoires – Paysages (MTP)

**Dans le cycle DSA** « Projets de territoire : paysages contemporains et dynamiques métropolitaines » :

### Organisation du cursus

- 4 unités d'enseignement de cours et/ou TD complétées par l'organisation de journées d'échanges thématiques (semestres 1 et 2) ;
- Deux ateliers de projet dont un à l'étranger (semestres 1 et 2) ;
- Un travail de recherche organisé autour des ateliers de mémoire (sur les trois semestres avec soutenance d'un mémoire) ;
- Une mise en situation professionnelle de 4 mois (semestre 3).

**Charges pédagogiques :**

- **Assurer la responsabilité d'un groupe de projet en licence S2** : Ouverture à la ville et à l'architecture, (outils, contextes, initiation au projet)
- **Assurer la responsabilité d'un groupe de projet en licence S6**  
L'objectif pédagogique principal du semestre 6 est de transmettre les bases d'une connaissance de la

forme urbaine, ainsi que les clefs des processus contemporains de fabrication de la ville afin de définir des modes d'interventions architecturales, critiques et opératoires à partir d'une approche spatiale. Une triple articulation est requise pour cette conclusion du cycle licence : articulation de l'analyse et du projet, interactions des échelles et articulation édifice et ville à travers la notion de tissu urbain.

▪ **Participer à l'encadrement des rapports de licence (S6)**

Guider les étudiants pour produire une synthèse de leurs acquis du premier cycle et envisager une prospective pour le master.

▪ **Participer à un groupe de projet en DSA au semestre 1**

Dans le cadre d'un post-master, s'adressant à des étudiants déjà diplômés (architectes, paysagistes, urbanistes, géographes,...) ou à des professionnels à la recherche d'un complément de formation, l'objectif général des ateliers de projet du DSA est d'expérimenter le processus projectuel, dialogique et itératif à une échelle territoriale. Il se constitue et se reconstitue en boucle dans sa propre marche et non dans la succession de différentes étapes ou l'addition de plusieurs préoccupations. Le projet n'est ainsi plus une seule collection d'intentions spatiales mais une articulation de formes et de coopérations entre des acteurs multiples, dans la prise en compte d'échelles simultanées.

**Charges scientifiques :**

- Participer aux recherches, conférences et séminaires organisés par le laboratoire AMP.

**Autres tâches**

- Participer à la vie de l'école : sélection des primo-entrants, jurys, etc...

**Compétences principales mises en œuvre :**

- Au-delà des caractéristiques de chaque profil, l'ENSAPLV recherche des enseignants porteurs de compétences précises quant à l'enseignement fondamental de l'architecture, vue comme discipline et comme pratique. C'est à partir d'une pédagogie fondée sur le projet, colonne vertébrale de l'enseignement de l'architecture, qu'ils transmettront les connaissances théoriques et concrètes et les savoir-faire de ce champ de compétences.
- Il est attendu que les enseignants·tes du champ "Ville et Territoires" témoignent, dans leurs interventions pédagogiques, des compétences identifiables quant à la transmission des enjeux d'aménagement aux échelles urbaines et territoriales, ainsi qu'à la mise en débat des processus institutionnels et participatifs ou collaboratifs qui en sont les moteurs.
- Au-delà des compétences liées à la transmission des savoirs-faire propres au projet architectural et urbain, il est aussi attendu des candidats·tes, des compétences de théorisation et de réflexivité qui seront évaluées dans la capacité à présenter clairement le programme d'un cours, dont les attendus seront exposés dans la note pédagogique jointe au dossier.
- L'école de la Villette est reconnue pour le dynamisme de sa recherche, structurée à partir de six laboratoires. Il est attendu des enseignants du champ VT, qu'ils soient en mesure d'énoncer, en lien avec leur enseignement, un ou plusieurs sujets de recherche.

**Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

Le poste est rattaché préférentiellement au laboratoire AMP.

**Compétences techniques :**

**Titres ou diplômes requis :**

Architecte et/ou Doctorat (voir conditions de recrutement des Maîtres de Conférences Associés).

**Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :**

Titres ou diplômes souhaités :

- Une double formation architecte et paysagiste ou architecte et urbaniste est demandée.

**Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)**

- Un·e architecte-praticien·ne ayant une expérience avérée dans le domaine du projet architectural, urbain et territorial.  
Maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ;  
Coordination de projets urbains ;  
Analyse et projet de territoire (PLUi, plan de paysage, atlas de paysage, Plans de déplacement, ...)
- Une expérience de démarches participatives sera appréciée.
- Une expérience des problématiques d'aménagement liées aux territoires périurbains et ruraux sera appréciée.

## **Savoir-être (compétences comportementales) :**

### **Environnement professionnel :**

#### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2300 étudiants, 76 administratifs, 250 enseignants (titulaires et contractuels) et environ 200 vacataires.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

- 1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;
- 2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;
- 3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1<sup>er</sup> cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2<sup>e</sup> cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1<sup>er</sup> cycle Licence et 2<sup>e</sup> cycle Master ;
- 8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

#### **Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

#### **Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

**Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école**

**Liaisons fonctionnelles : Direction des études**

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

### **Composition du dossier de candidature**

- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.

- Copie des diplômes ou titres ((les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ou justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées .(Décret no 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale hors enseignement par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

## **CALENDRIER**

- date limite de dépôt des candidatures : **1<sup>er</sup> septembre 2019**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis via la plateforme au plus tard le **:12 septembre 2019**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **du 16 au 18 septembre 2019**

### **Envois des candidatures :**

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-12>

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : **juillet 2019**

## **CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS**

Décret no 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

### **PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN**

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1o de l'article 31 du décret no 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1o de l'article 48 du même décret ;
- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret no 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

### **PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS**

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.